



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'études et de recherches en droit
administratif, constitutionnel, financier et fiscal
(CERDACFF)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nice Sophia-Antipolis

Janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'études et de recherches en droit
administratif, constitutionnel, financier et fiscal
(CERDACFF)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nice Sophia-Antipolis

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011



Unité

Nom de l'unité : Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACFF)

Label demandé : EA

N° si renouvellement :

Nom du directeur : M. Christian VALLAR

Membres du comité d'experts

Président :

M. Paul-Henri ANTONMATTEI, Université Montpellier 1

Experts :

Mme Frédérique FERRAND, Université Jean Moulin - Lyon 3, représentant le CNU

M. Michel LEVINET, Université Montpellier 1

M. Martial MATHIEU, Université Grenoble 2

Mme Marie-Hélène MONSERIE-BON, Université Toulouse 1

M. Jean-Marc THOUVENIN, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC, représentant M. Xavier VANDENDRIESSCHE, empêché pour raisons de santé.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Marc LARDEAUX, Vice-Président du conseil scientifique de l'Université Nice Sophia-Antipolis.



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le 20 janvier 2011, dans la salle du Conseil de la Faculté de droit et de science politique (campus Trotabas), le comité d'experts a auditionné les porteurs du projet de création du CERDACFF. Une discussion constructive avec le Doyen Christian Vallard et certains enseignants-chercheurs a permis au comité de mieux appréhender le projet présenté. Les doctorants ont été entendus hors la présence des enseignants-chercheurs. L'organisation matérielle de la visite a été tout à fait excellente.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Cette demande de création a pour ambition de « refonder la recherche collective en droit public interne à Nice sur des bases solides ». Le projet est porté par Christian VALLAR, doyen de la Faculté de droit et directeur du département droit public.

Les membres de l'équipe figurant dans le projet proviennent de diverses unités de l'Université Nice Sophia-Antipolis :

- 2 du CEDORE (dont 1 Pr associé) ; 3 du GEREDIC, dont 2 sont les responsables du CEP (Centre d'études sur la police, la sécurité et les droits fondamentaux de la personne) ;

- 3 du CRIFP (équipe à dominante sciences de gestion) ; 2 du CREDECO (qui fait partie de l'UMR 6227 - GREDEG : droit, économie, gestion) ;

- 1 de l'ERMES.

Ce groupe est complété par 1 MCF de l'Université de Corte (spécialiste de droit administratif, sans rattachement antérieur à une unité) ; pour 1 enseignant-chercheur, la provenance reste inconnue, du fait de l'absence de fiche individuelle dans le dossier.

Le domaine scientifique couvre tous les champs du droit public interne, autour de l'axe thématique « Droit public et territoires » (« sans préjudice de l'investigation dans les autres domaines du droit interne »).

Le formulaire projet (tableau 1) fait apparaître 4 thématiques : Droit administratif ; droit constitutionnel ; droit financier ; droit fiscal.

Le projet scientifique fait apparaître trois axes thématiques : « Droit financier et fiscal » ; « Collectivités publiques » ; « Sécurité intérieure et santé ».

- Equipe de Direction :

Directeur de l'EA : M. Christian VALLAR

Comité scientifique, formé du directeur et des responsables d'axe thématique :

- Axe thématique « Droit financier et fiscal » : M. Gilles NOËL ;

- Axe thématique « Collectivités publiques » : M. Gérard QUIOT ; Mme Anne RAINAUD ;

- Axe thématique « Sécurité intérieure et santé » : M. Christian VALALR ; M. Bernard ASSO.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)		12
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		30
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		10

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Le projet de création d'une unité rassemblant les enseignants-chercheurs qui travaillent dans les différents champs du droit public interne est pertinent et répond à un besoin réel (stimuler la recherche collective en droit public interne). L'équipe proposée, dont la taille est suffisante, se compose d'enseignants-chercheurs provenant de plusieurs EA.

Le dossier présenté est toutefois incomplet et souvent imprécis, laissant ainsi planer des doutes sur la maturité d'un projet qui manque de cohérence et de consistance. Les collaborations annoncées avec d'autres unités ne sont qu'à l'état d'esquisse. Il n'y a pas de projet collectif clairement défini.

- Points forts et opportunités :

- Potentiel de recherche de certains membres de l'équipe (notamment en droit fiscal ou en droit des collectivités publiques) ;

- Volonté de dynamiser la recherche en droit public, en rassemblant au sein d'une même équipe les enseignants-chercheurs travaillant dans les différents domaines du droit public interne ;

- Partenariats avec les acteurs de la vie politique et juridique locale (collectivités territoriales, ordre des avocats, tribunal administratif) ;

- Local relativement spacieux au regard de la taille de l'unité (90 m²).



- **Points à améliorer et risques :**

- Le taux de producteurs (60%) est assez décevant.

- Le projet scientifique ne fait pas apparaître de projet collectif clairement défini (à l'exception du projet de revue en ligne des décisions du tribunal administratif et d'un colloque annuel - à cet égard, le calendrier annoncé pour la tenue d'un premier colloque en 2011 paraît difficile à tenir) ;

- Les modalités de la gouvernance de l'équipe ne sont pas définies de manière assez précise (rédaction et adoption de statuts ; assemblées générales des enseignants-chercheurs et doctorants ; absence d'implication des doctorants dans la gestion de l'équipe - au sein d'un conseil de laboratoire, etc.) ;

- L'articulation des activités de l'équipe avec la formation au sein des masters n'est pas précisée ;

- Aucun personnel administratif n'est prévu dans le projet, ce qui soulève des interrogations sur la gestion administrative et financière de l'unité.

- **Recommandations :**

- Élaborer un véritable projet de recherche collective (en s'appuyant sur les membres de l'équipe qui développent déjà une activité de recherche importante et qui sont susceptibles de créer une dynamique collective) ;

- Elever le niveau global de la production scientifique pour conduire un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs à devenir producteurs ;

- Préciser les modalités de la gouvernance de l'équipe (en prévoyant, notamment, la participation des doctorants) ;

- Mettre en valeur l'articulation avec les masters de droit public : les doctorants en droit public interne ont exprimé le besoin d'une équipe d'accueil ;

- Régler la question du soutien administratif ;

- Préciser les objectifs de l'équipe en matière de documentation.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	6
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	50 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	



3 • Appréciations détaillées :

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

S'agissant d'un projet de création, l'appréciation porte sur les éléments présentés dans les fiches individuelles.

La quantité et la qualité des publications sont très inégales. Le taux de producteurs n'est pas suffisant. Certains enseignants-chercheurs ont peu ou pas d'activité de recherches. Les travaux étayent partiellement les axes du projet scientifique.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le réseau de relations entretenues par plusieurs membres de l'équipe avec des partenaires nationaux et internationaux permet d'envisager une bonne intégration dans un environnement régional voire national. L'attractivité est, pour l'heure, réelle, car le projet a su attirer un nombre conséquent d'enseignants-chercheurs. La capacité de financement apparaît sérieuse. Des relations avec des unités connues d'autres universités sont annoncées. Le dossier présenté ne permet toutefois pas d'apprécier l'intensité des contacts déjà noués. La discussion avec les porteurs du projet n'a pas permis de modifier cette appréciation. Il n'y a pas non plus de certitude sur la volonté de répondre à des appels d'offres.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

En dépit d'une forte implication des membres de l'équipe dans les activités d'enseignement et dans les instances universitaires, le projet laisse apparaître des faiblesses quant à l'organisation de l'unité et à l'animation scientifique. Il n'est pas ainsi permis d'apprécier la méthode d'élaboration des projets collectifs et la définition des objectifs. Les actions en faveur des doctorants ne sont pas suffisamment explicites.

- **Appréciation sur le projet :**

Fondé sur le constat d'un besoin réel (stimuler la recherche collective en droit public interne), le projet de création de cette unité manque encore de cohérence et de consistance. Le choix d'une thématique peu originale peut apparaître justifié par le souhait de fédérer des enseignants-chercheurs travaillant dans des spécialités différentes ; il reste à traduire cette orientation générale sous la forme de programmes précis faisant apparaître des objectifs à atteindre et des moyens à mobiliser.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACFF)	C	B	C	C	C

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

Nice, le 5 avril 2011

Affaire suivie par :
Eric DJAMAKORZIAN

Tél. : 04 92 07 66 05
Fax : 04 92 07 66 00

N/REF : 2011-1724

AERES
M. Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des Unités
de recherche
20 rue Vivienne
75002 – PARIS

Ref : Rapport d'évaluation S2UR120001741 - Centre d'études et de
recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal
(CERDACFF) - 0060931E

Monsieur le Directeur,

Faisant suite au travail effectué par le comité de visite de l'AERES et du
rapport d'évaluation émis sur l'Unité de Recherche « Centre d'études et
de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal »
portée par l'Université Nice Sophia Antipolis, vous voudrez bien trouver
ci-joint la réponse que nous désirons apporter à ce rapport.
Celle-ci ne comporte que des observations de portée générale.

Avec nos remerciements pour la pertinence et le caractère constructif
des appréciations portées par le comité de visite,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes
sentiments distingués

Le Président de l'Université
de Nice-Sophia Antipolis



Albert MAROUANI

Réponses aux recommandations du Comité de visite AERES-CERDACC

-LE NIVEAU DE PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Ainsi que cela a été dit lors de l'audition, il est clair que le niveau global de production sera exigé à la hausse. Des collègues peu publiants ont manifesté leur ferme intention de produire davantage ou de se remettre à l'écriture, le contexte d'un laboratoire étant pour eux fortement incitatif. Ceux qui ne tiendraient pas cet engagement à l'évidence devront quitter le laboratoire...Il est certain que le bon niveau d'un laboratoire implique un nombre de producteurs satisfaisant.

-LE RAYONNEMENT, L'ATTRACTIVITE ET L'INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

L'intensité des contacts noués est d'un niveau assez élevé sinon élevé, selon les partenaires considérés. A titre d'exemples le barreau de Nice, le Tribunal administratif, la communauté urbaine de Nice, la principauté de Monaco ou encore l'université de Corse et tout récemment l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire sont en étroite relation avec l'équipe proposée. Il doit aussi être certain que la réponse à des appels d'offre fait partie intégrante de la démarche de l'équipe.

STRATÉGIE, GOUVERNANCE ET VIE DE L' UNITE

Certaines précisions ont été apportées oralement. Il est prévu des réunions régulières des responsables de pôle afin de définir les projets collectifs et les choix des thèmes de recherche, auxquelles seront associés en tant que de besoin ou à leur demande les autres membres de l'équipe, doctorants compris. Ceux-ci bénéficieront de la logistique du laboratoire, dont une salle dédiée, et seront amenés à intervenir lors d'un séminaire qui leur sera réservé 2 fois par an, sur des sujets qu'ils auront eux-mêmes déterminés. Une assemblée générale du laboratoire sera tenue annuellement avec les EC, les doctorants, les poste doc et le personnel. La rédaction d'un règlement intérieur formalisera ces propositions. Sur ce dernier point il a bien été annoncé oralement qu'un IATOSS à temps partiel sera affecté dans un premier temps.

Les responsables de l'équipe étant par ailleurs directeurs de M2 pro ou recherche, cela ne pourra que favoriser le dynamisme du laboratoire, car il ne saurait y avoir de coupure entre pédagogie et recherche, et ce d'autant plus que ces diplômes sont en rapport avec les thèmes choisis (sécurité intérieure, santé, politique de la ville, stratégie fiscale, collectivités publique). Les doctorants pourront ainsi assister à certains enseignements de ces masters, de même que les étudiants participer aux travaux des doctorants.

Le laboratoire fera l'acquisition d'un fonds documentaire publiciste propre, sachant que les bases de données de la bibliothèque universitaire accessibles à tous sont d'une grande richesse.

LE PROJET DE RECHERCHE COLLECTIVE

La création d'une revue en ligne sur la jurisprudence du tribunal administratif de Nice est en soi un projet non négligeable, de même que la tenue d'un colloque fondateur sur le thème « droit public et territoires ». Sur ce dernier point il est possible que l'échéance 2011 soit difficile à tenir, mais pourquoi ne pas accorder le bénéfice de l'intention, et en tout état de cause au plus tard début 2012 cette manifestation pourra avoir lieu. Il a aussi été évoqué une journée d'études sur « Le commissaire de police », pour laquelle l'expertise est bien présente chez des membres de l'équipe. Il est évident que la reconnaissance institutionnelle du laboratoire ne pourra que faciliter le développement de projets collectifs, quasi absents jusqu'alors du fait justement de l'inexistence de ce laboratoire auquel il faut donner sa chance.

Professeur Christian Vallar

Doyen de la Faculté de droit et science politique

